



# Stratégie du Plan Climat-Air-Energie Territorial Pays Vesoul-Val de Saône

2020



En 2019, les élus et partenaires du Pays Vesoul-Val de Saône (PVVS) ont été mobilisés lors d'ateliers de concertation pour définir les priorités du territoire sur le sujet de la transition énergétique et réfléchir à un plan d'actions pour y répondre.

La stratégie issue de ces ateliers définit les objectifs chiffrés du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du PVVS à l'horizon 2050. Elle est en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté qui vise le scénario « vers une région à énergie positive » :

- Réduire de 50% la consommation d'énergie ;
- Réduire de 76% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Porter à 98% la consommation d'énergie renouvelable par rapport à la consommation totale d'énergie.

Les données de référence sont celles de l'année 2014.

Pour parvenir à ces objectifs, la stratégie du PVVS s'articule autour de 6 axes stratégiques articulés en plusieurs objectifs opérationnels regroupant les actions du plan d'actions du PCAET :



**Axe n°1 : améliorer les performances énergétiques du bâti et de la qualité de l'air**

**Axe n°2 : se déplacer autrement**

**Axe n°3 : favoriser un urbanisme raisonné et innovant**

**Axe n°4 : développer une agriculture durable et une alimentation locales**

**Axe n°5 : valoriser et optimiser davantage les déchets**

**Axe n°6 : mieux exploiter les ressources du territoire**

La numérotation de ces axes ne fait l'objet d'aucune priorisation.



## Axe n°1 : améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

### Les objectifs fixés par le PVVS d'ici 2050 :

- Réduction de la consommation d'énergie du secteur bâti de deux tiers ;
- Diminution des émissions de GES de plus de 99% ;
- Réduction des émissions de polluant atmosphérique d'au moins 20%.



### Pour répondre à ces objectifs

Axes opérationnels	Description synthétique
Réduire les consommations énergétiques des équipements publics et de l'ensemble du bâti.	Rénover l'éclairage public et sensibiliser les élus à l'extinction de l'éclairage la nuit. Inciter à la rénovation du patrimoine bâti des collectivités et du privé.
Mettre en évidence le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire.	Inciter les particuliers et les entreprises à installer des panneaux photovoltaïques. Identifier et évaluer le potentiel hydroélectrique du territoire. Sensibiliser et informer le grand public sur l'éolien.
Sensibiliser et accompagner le plus grand nombre pour déclencher de nouvelles initiatives.	Sensibiliser les élus, le grand public et les scolaires aux enjeux énergétiques : cadastre solaire, balades thermographiques,... Informers les élus et le grand public sur le volet participatif des projets d'énergie renouvelable.
Améliorer la qualité de l'air.	Mener des campagnes de détection du radon.

## Axe n°2 : se déplacer autrement

### Les objectifs fixés par le PVVS d'ici 2050 :

- Diminution de 13% des kilomètres parcourus ;
- Augmentation de 72% des distances parcourues en bus-car ;
- Progression de 50% du covoiturage ;
- Progression de 400% des kilomètres parcourus en vélo.



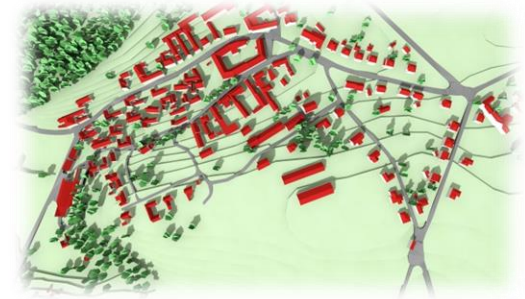
### Pour répondre à ces objectifs

Objectifs opérationnels	Description synthétique
Réduire les émissions de GES liées aux déplacements de véhicule particulier.	Inciter les collectivités à utiliser les véhicules électriques et hybrides. Former les agents des collectivités et le grand public à l'écoconduite.
Promouvoir l'utilisation des modes de déplacements doux.	Développer les voies vertes, les pistes cyclables, les espaces de stationnement sécurisés et les services associés. Sensibiliser le grand public et les scolaires aux modes doux.
Contrener l'autosolisme.	Développer la pratique du covoiturage par la création d'aires de covoiturage et la sensibilisation du grand public et des entreprises à sa pratique.
Intégrer les besoins en mobilité des personnes dépendantes.	Développer des services de proximité tels qu'une conciergerie rurale.

## Axe n°3 : favoriser un urbanisme raisonné et innovant

### Les objectifs fixés par le PVVS :

- Réduction de 50% de l'artificialisation des sols d'ici 2035 ;
- Artificialisation nette nulle en 2050 ;
- Utilisation constante des ressources en eau sur des ressources fragiles.



### Pour répondre à ces objectifs

Objectifs opérationnels	Description synthétique
Retrouver de l'attractivité dans les espaces urbains en déprise.	Inciter les élus à mener des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat et à aménager l'espace public.
Intégrer la transition énergétique et écologique dans les opérations d'aménagement.	Sensibiliser les élus à la réintroduction de la nature en ville et les inciter à créer des quartiers durables.
Créer des lieux d'échanges innovants.	Développer les espaces mutualisés et les tiers lieux. Favoriser la pratique du télétravail.

## Axe n°4 : développer une agriculture durable et une alimentation locale

### Les objectifs fixés par le PVVS d'ici 2050 :

- Promouvoir une agriculture à haute valeur environnementale.



### Pour répondre à ces objectifs

Objectifs opérationnels	Description synthétique
Développer l'alimentation en circuit court.	Favoriser les initiatives de création de jardins potagers. Sensibiliser, informer les élus sur l'alimentation de proximité et inciter à leur intégration dans la restauration collective. Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux de l'alimentation.
Réduire les émissions de GES liées à l'agriculture.	Accompagner les échanges parcellaires entre exploitants agricoles.
Développer la production d'énergie renouvelable issue de l'activité agricole.	Faire un état des lieux et communiquer sur la méthanisation. Maintenir les haies existantes et favoriser la plantation de nouvelles.



## Axe n°5 : valoriser et optimiser davantage les déchets

### Les objectifs fixés par le PVVS :

- Réduction de 16% de la quantité d'ordures ménagères d'ici 2031 ;
- Valorisation de 75% des déchets du BTP en 2025 ;
- Division par 2 du gaspillage alimentaire d'ici 2025 ;
- Multiplication par 2 de la collecte des biodéchets.



### Pour répondre à ces objectifs

Objectifs opérationnels	Description synthétique
Développer l'économie circulaire.	Développer la pratique du réemploi via les ressourceries et recycleries.
Réduire les émissions de GES liées à la production de déchets.	Promouvoir le compostage et développer la collecte des biodéchets.
Sensibiliser le plus grand nombre aux solutions existantes pour réduire et/ou valoriser les déchets.	Sensibiliser les scolaires aux actions de prévention des déchets.

## Axe n°6 : mieux exploiter les ressources locales

### Les objectifs fixés par le PVVS d'ici 2050 :

- Réduction d'un facteur de 4 à 7 de la consommation des ressources ;
- Obtention d'un taux « d'autonomie énergétique » de 76% ;
- Augmentation de 32% de l'utilisation de bois-énergie.



### Pour répondre à ces objectifs

Objectifs opérationnels	Description synthétique
Utiliser les ressources présentes sur le territoire pour réussir la transition énergétique.	Promouvoir l'utilisation du chanvre dans le bâtiment. Réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial et impulser des actions en faveur du bois-énergie.
Sensibiliser sur les solutions et systèmes existants.	Inciter les élus à installer des chaudières bois et réseaux de chaleur, et former les agents des collectivités à leur utilisation.
S'appuyer sur le développement économique créé.	Définir une stratégie éco-touristique.